

**Décision 2023-10**

Le Directeur des Archives nationales

- VU** le Décret n°87-346 du 21 mai 1987 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de la culture et de la communication ;
- VU** l'Arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;
- VU** l'Arrêté du 5 mars 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du service à compétence nationale Archives nationales ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La présente décision fixe les droits d'entrée du musée ainsi que les tarifs de diverses activités culturelles organisées par les services des Archives nationales. Ceux-ci sont respectivement fixés selon le tableau joint en annexe 1.

**ARTICLE 2**

La présente décision annule et remplace la décision n°2020-05 du 30 juin 2020.

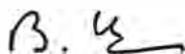
**ARTICLE 3**

Les dispositions précédentes prendront effet à compter de la publication du présent sur le site Internet des Archives nationales.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le

05 AVR. 2023

Le directeur des Archives nationales,



Bruno RICARD

## Droits d'entrée au musée des Archives nationales

	Tarif
<b>En période d'exposition temporaire</b>	<b>gratuit</b>
<b>Hors période d'exposition temporaire</b>	<b>gratuit</b>
<b>Droit de réservation pour les visites libres au musée – Droit de parole aux accompagnateurs de groupes</b>	<b>25 €</b>

## Activités culturelles diverses

<b>Visite guidée</b> individuels et groupes ( <i>dans la limite de 20 personnes</i> )	<b>8 € / personne</b>
<b>Visite guidée</b> enfants de moins de 12 ans	<b>gratuit</b>
<b>Visite guidée</b> groupes du champ social et personnes en situation de handicap	<b>25€ / groupe</b>
<b>Ateliers</b> , <i>tarif pour les groupes scolaires par classe, dans la limite de 28 enfants par classe pour l'ensemble des sites</i>	<b>Tarif par séance</b>
<b>Atelier de 2 heures</b>	<b>50 €</b>
	<b>25 €</b> <i>tarif réduit pour les établissements en zone d'éducation prioritaire et pour les établissements du territoire de Plaine commune</i>
<b>Atelier</b> « Calligraphie médiévale » d'une journée	<b>200 €</b>
<b>Atelier</b> « Enluminure médiévale » d'une journée	<b>200 €</b>
<b>Créatelier</b>	<b>200 €</b>
<b>Ateliers</b> , <i>tarif pour les individuels dans le cadre des ateliers se déroulant le mercredi Paris</i>	<b>Tarif par personne</b>
<b>Atelier</b> « Calligraphie médiévale » d'une journée	<b>7 €</b>
<b>Atelier</b> « Enluminure médiévale » d'une journée	<b>20 €</b>
<b>Visite-atelier</b> <i>pour les familles, le 3<sup>e</sup> mercredi du mois</i>	<b>1 €</b>